



Instructions pour les marchés pendant la pandémie de coronavirus

Mesdames, Messieurs,

Les marchés pourront rouvrir officiellement dans toute la Suisse à partir du 11 mai. Afin que vous puissiez vous préparer, nous avons élaboré les instructions ci-après en concertation avec les autorités. Elles contiennent toutes les mesures à prendre, des modèles pour étiqueter votre stand ainsi que des recommandations.

Nous avons élaboré deux possibilités pour la mise en oeuvre. L'une d'entre elles doit être appliquée :

Possibilité 1 : Délimitation du marché et régulation du flux de visiteurs

Vous délimitez tout le marché avec des barrières et contrôlez le flux de visiteurs.

- Nombre de personnes autorisées sur le marché : 1 personne pour 10m².
- 1 personne peut servir les clients pour 2m de stand.
- 1 seul client est autorisé par vendeur.
- Le libre-service est interdit.
- Les zones d'attente pour les clients sont marquées : une marque est placée parallèlement au stand (à une distance de 2 m).

Vous trouverez une liste de contrôle avec d'autres scénarios détaillés sur les pages suivantes.

Possibilité 2 : Marché ouvert avec des distances plus grandes entre les stands

Vous agrandissez les distances entre les stands et informez sur les directives des autorités à toutes les entrées.

Les stands se situent à une distance minimale de 8.0 m les uns des autres.

- 1 personne peut servir les clients pour 2m de stand.
- 1 seul client est autorisé par vendeur.
- Le libre-service est interdit.
- Les zones d'attente pour les clients sont marquées : une barrière est installée parallèlement au stand (à une distance de 3 m) de sorte à gérer le flux de clients.

Sur les pages suivantes, vous trouverez le plan global de protection pour les marchés.

Une liste de contrôle et des explications sous forme d'illustrations et de photos se trouvent en annexe.

Vous y trouverez aussi divers modèles pour marquer les marchés et les stands.



Mise en œuvre des mesures par la commune, la ville ou l'organisation des marchands forains

Vous disposez de deux possibilités pour organiser le marché.

Plan de protection 1 : Délimitation du marché et régulation du flux de visiteurs

Les points suivants doivent être respectés sur le marché :

1. Hygiène des mains

- Des installations sanitaires sont à la disposition des marchands. Elles incluent, outre des toilettes, une possibilité pour se laver les mains.
- L'exploitant de stand, le personnel et la clientèle doivent avoir la possibilité de se désinfecter régulièrement les mains.
- Le supérieur veille à ce que le personnel se désinfecte régulièrement les mains.

2. Garder les distances

- Une distance réciproque de 2m est respectée sur tout le marché.
- Soit le flux de visiteurs est régulé sur tout le marché (1 personne sur 10m²), soit il est régulé par une délimitation parallèle au stand devant ce dernier.
- Le contact avec les clients doit être réduit au maximum et il ne faut pas se serrer la main.

3. Nettoyage

- Les installations sanitaires doivent être nettoyées régulièrement.
- Un nombre suffisant de poubelles fermées est disponible sur tout le site du marché.
- Les éventuels moyens auxiliaires et objets comme les caisses, les balances ou les pelles doivent être régulièrement désinfectés.

4. Personnes vulnérables

- Aucune personnes vulnérables ne doivent si possible travailler sur le marché. Elles doivent être chargées d'autres tâches, telles la préparation de la marchandise sur l'exploitation.
- Si des personnes vulnérables travaillent quand même sur le marché, elles doivent porter des gants à usage unique et un masque pour servir les clients.

5. Personnes atteintes du COVID-19

- Les personnes présentant les symptômes de la maladie ne doivent pas travailler sur le marché. Selon les dispositions de l'OFESP, elles doivent se mettre en quarantaine.

6. Situations particulières de travail

- L'exploitant du stand et le personnel doivent disposer de suffisamment de matériel de protection. Ce matériel inclut un désinfectant et des gants à usage unique. Nous recommandons aussi un petit stock de masques de protection. L'équipement de protection doit être utilisé.
- Les emplacements de stand sont attribués au préalable et remplissent les exigences.



Situation particulière de travail dans le scénario 1 : le flux de visiteurs est régulé sur tout le site

- Le site entier est délimité et le flux de visiteurs est régulé à l'entrée. Une ou plusieurs personnes sont responsables de la régulation. Elles sont parfaitement informées de leur tâche.
- 1 personne est autorisée sur 10m², exploitants de stand non inclus.
- Une zone d'attente pour les clients est définie devant les stands.

Situation particulière de travail dans le scénario 2 : écart plus grand entre les stands

- Les emplacements sont attribués aux exploitants de stand. La distance entre les stands dans une rangée doit s'élever à 8m et la distance entre deux rangées à au moins 8m. Une seule rangée est autorisée si l'écart entre deux rangées ne peut pas être respecté. Comme option, deux ou plusieurs rangées de stands peuvent être placées les unes contre les autres avec la partie fermée/dos des stands. La distance entre les parties fermées doit s'élever à au moins 3m.
- Une délimitation doit être faite parallèlement au stand à une distance de 3m. Lors de leurs achats, les clients se déplacent entre la délimitation et le stand.

7. Information

- Toutes les personnes impliquées doivent être informées des mesures et des directives.
- La clientèle doit être informée à l'entrée du marché. Selon le site, nous vous recommandons de donner des informations supplémentaires sur les mesures et les directives sur les stands ou sur le site.

8. Gestion

- Les exploitants de stand contrôlent régulièrement les stocks de matériel de protection (désinfectants, gants à usage unique et masques).
- Les exploitants de stand contrôlent s'ils remplissent tous les points de la liste de contrôle en annexe avant l'ouverture du marché.

Autres mesures de protection

Vous trouverez les mesures détaillées de protection ainsi que des informations sur la mise en œuvre dans la liste de contrôle en annexe. Vous y trouverez aussi des illustrations explicatives ainsi que des modèles pour le marquage.



Annexe

Possibilité 1 : Délimitation du marché et régulation du flux de visiteurs

Mesures pour l'exploitation d'un marché :

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre **avant l'ouverture** du marché.

- Installez des barrières autour du marché entier et prévoyez des entrées.
- Placez les directives de l'OFSP ainsi que les directives spéciales pour les marchés (en annexe) à toutes les entrées.
- Désignez les personnes responsables de la limitation du nombre de visiteurs (elles doivent être informées précisément sur le nombre de personnes admises).
- 1 personne est autorisée pour 10m², exploitants de stands non compris.
- Mettez des installations sanitaires à la disposition des exploitants de stand. Elles devraient comprendre des toilettes et une possibilité pour se laver les mains.
- Mettez à la disposition des clients une possibilité pour se laver ou se désinfecter les mains.
- Marquez exactement les emplacements des stands pour les marchands.
- Informez les marchands sur les mesures nécessaires sur leur stand.
- Mettez des poubelles avec couvercle à disposition.

Mesures pour l'exploitation d'un stand de marché :

Les mesures suivantes doivent être mise en œuvre **avant l'ouverture** du stand :

- 1 vendeur au maximum est autorisé pour 2m de longueur de stand (exp. 10m de stand = 5 vendeurs).
- Des personnes sont définies sur chaque stand pour encaisser la marchandise. Elles ne doivent si possible pas servir les clients.
- Mettez à la disposition de votre personnel une possibilité pour se laver et se désinfecter les mains. La personne à la caisse doit porter des gants à usage unique.
- Marquez la zone d'attente pour les clients au sol à une distance de 2m du stand.
- Mettez un désinfectant à la disposition des clients, par exemple à la caisse.

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre **pendant l'exploitation** :

- Chaque vendeur ne sert qu'un seul client.
- Évitez autant que possible le contact physique avec les clients.
- Rappelez aux clients de garder leurs distances.
- Utilisez uniquement votre propre matériel d'emballage et pas du matériel apporté par les clients.
- Ne permettez pas aux clients de se servir eux-mêmes.
- Le personnel de vente doit se désinfecter régulièrement les mains.



Possibilité 2 : Marché ouvert avec des distances plus grandes entre les stands

Mesures pour l'exploitation d'un marché:

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre **avant l'ouverture** du marché.

- Placez les directives de l'OFSP ainsi que les directives spéciales pour les marchés (en annexe) à toutes les entrées.**
- Mettez des barrières à la disposition des exploitants de stand.
- Mettez des installations sanitaires à la disposition des exploitants de stand. Elles devraient comprendre des toilettes ainsi qu'une possibilité pour se laver les mains.
- Mettez à la disposition des clients des possibilités pour se laver ou se désinfecter les mains. Marquez les emplacements exacts des stands pour les marchands. La distance entre les stands dans une rangée doit s'élever à 8m et celle entre deux rangées à au moins 8m. Veillez à ce que seule une rangée soit utilisée si la distance entre deux et plusieurs rangées ne peut pas être respectée. Comme option supplémentaire, deux ou plusieurs rangées de stands peuvent être placées les unes contre les autres avec la partie fermée/dos des stands. La distance entre les parties fermées doit s'élever à au moins 3m (cf. scénarios en annexe).
- Informez les exploitants sur les mesures qu'ils doivent respecter sur le stand.
- Mettez des poubelles avec un couvercle à disposition.

Mesures pour l'exploitation d'un stand de marché :

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre **avant l'ouverture** du stand :

- 1 vendeur est autorisé pour 2m de longueur de stand (ex. 10m de stand = 5 vendeurs).
- Une personne est désignée sur chaque stand pour encaisser la marchandise. Elle ne doit si possible pas servir les clients.
- Mettez à la disposition de votre personnel une possibilité pour se laver ou se désinfecter les mains. La personne à la caisse doit porter des gants à usage unique.
- Installez une délimitation (ruban ou barrière) parallèlement au stand à une distance de 3m afin de guider le flux des personnes.
- Signalez l'entrée et la caisse.



Les mesures suivantes doivent être prises **pendant l'exploitation** du stand :

- Chaque vendeur sert uniquement 1 client.
- Évitez autant que possible le contact physique avec les clients.
- Rappelez aux clients de garder leurs distances.
- Utilisez uniquement votre propre matériel d'emballage et pas du matériel apporté par les clients.
- Ne permettez pas aux clients de se servir eux-mêmes.
- Le personnel de vente doit se désinfecter régulièrement les mains.

Recommandations :

- Notez le prix sur un bout de papier ou une étiquette. Le client remet ce justificatif à la personne à la caisse. Cela permet de transmettre simplement les informations.
- Permettez à vos clients de payer sans argent liquide, p. ex. sans contact avec TWINT (www.twint.ch).
- Pour protéger de manière accrue la personne à la caisse, vous pouvez aussi installer des vitres en plexiglas devant la caisse.
- Mettez des masques à la disposition de votre personnel. En cas d'augmentation du nombre de personnes contaminées par le coronavirus, nous vous recommandons d'utiliser des masques pour servir les clients.
- Laissez une petite surface libre par vendeur sur l'étal, afin qu'il puisse y déposer les achats des clients. Cela évite le contact physique avec les clients. Vous pouvez par exemple utiliser une palette IFCO vide. Les clients peuvent prendre eux-mêmes leurs achats, les emballer et les amener à la caisse. Désinfectez régulièrement la palette.

Instructions pour les clientes et les clients

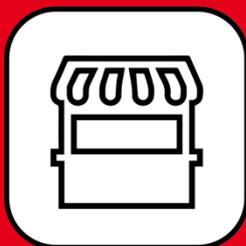
Chères clientes et chers clients,

Nous sommes très heureux de vous accueillir sur ce marché et vous remercions de soutenir ainsi la production locale.

Malgré l'assouplissement des mesures de la Confédération, nous vous prions de respecter les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. Vous contribuez de la sorte à ce que les marchés puissent rester ouverts.

Les règles suivantes doivent être respectées sur le marché :

- 1 seule cliente/seul client par vendeuse/vendeur.
- Le libre-service est interdit. Le personnel de vente vous sert pendant tous vos achats.
- Ne touchez pas les produits.
- Désinfectez régulièrement vos mains. Des désinfectants sont mis gratuitement à votre disposition sur chaque stand.
- Veuillez payer la marchandise à la caisse du stand en question.
- Veuillez garder une distance de 2m envers les autres personnes.



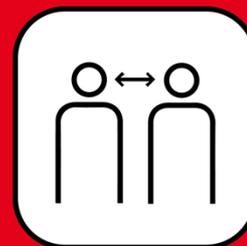
Vous vous trouvez sur un marché. Veuillez respecter les directives de l'OFSP.



1 seule cliente/seul client par vendeuse/vendeur. Attendez que l'on vous fasse signe.



Pas de libre-service ! Le personnel de vente vous sert pendant tous vos achats.



Gardez toujours une distance de 2m avec toutes les personnes présentes.



**Gründlich
Hände waschen.**



**In Taschentuch oder
Armbeuge husten
und niesen.**



**Papiertaschentuch
nach Gebrauch
in geschlossenen
Abfalleimer.**



**Hände schütteln
vermeiden.**



**Bei Fieber und
Husten zu Hause
bleiben.**



**Nur nach telefo-
nischer Anmeldung
in Arztpraxis
oder Notfallstation.**

Scénarios pour l’emplacement des stands de marché :

Scénario 1
 Deux rangées de stands sont installées et les clients passent entre les rangées.
 Mesures :

- Distance entre les stands dans une rangée : au minimum 8m
- Distance entre les stands : au minimum 8m

Scénario 2
 Deux rangées sont placées l’une contre l’autre avec la partie fermée/dos des stands et les clients passent autour.
 Mesures :

- Distance entre les stands dans une rangée : au minimum 8m
- Distance entre le dos des stands : au minimum 3m

Exemples de mise en œuvre sur les stands

Possibilité 1 :

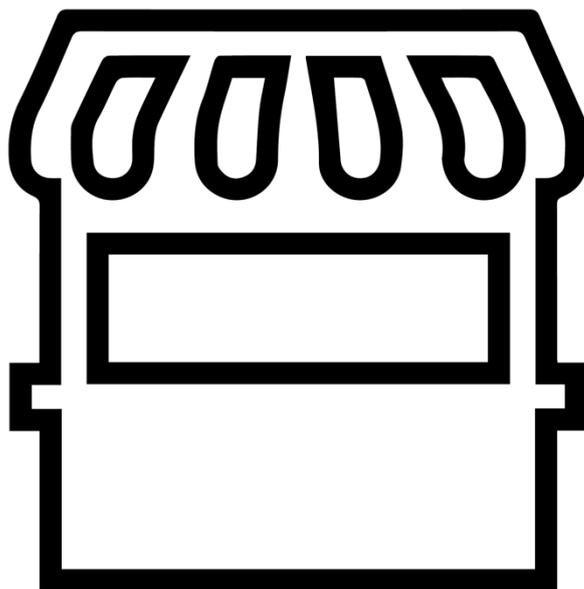
Marquage de la zone d'attente pour les clients ou délimitation à 2m du stand. **Les clients se trouvent en dehors de la délimitation.**



Possibilité 2 :

Délimitation parallèle au stand à une distance de 3m. **Les clients se trouvent à l'intérieur de la délimitation.**

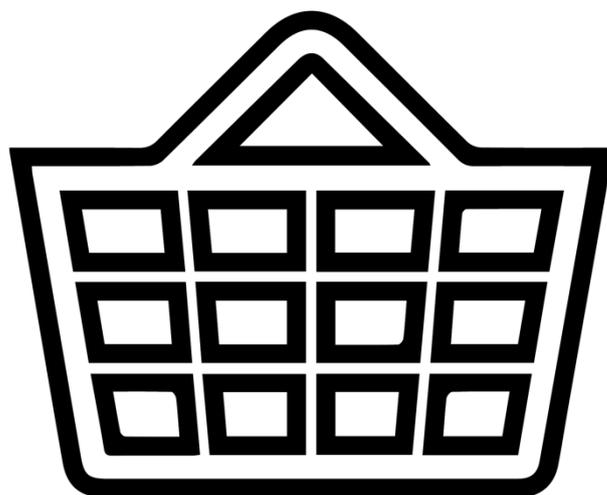




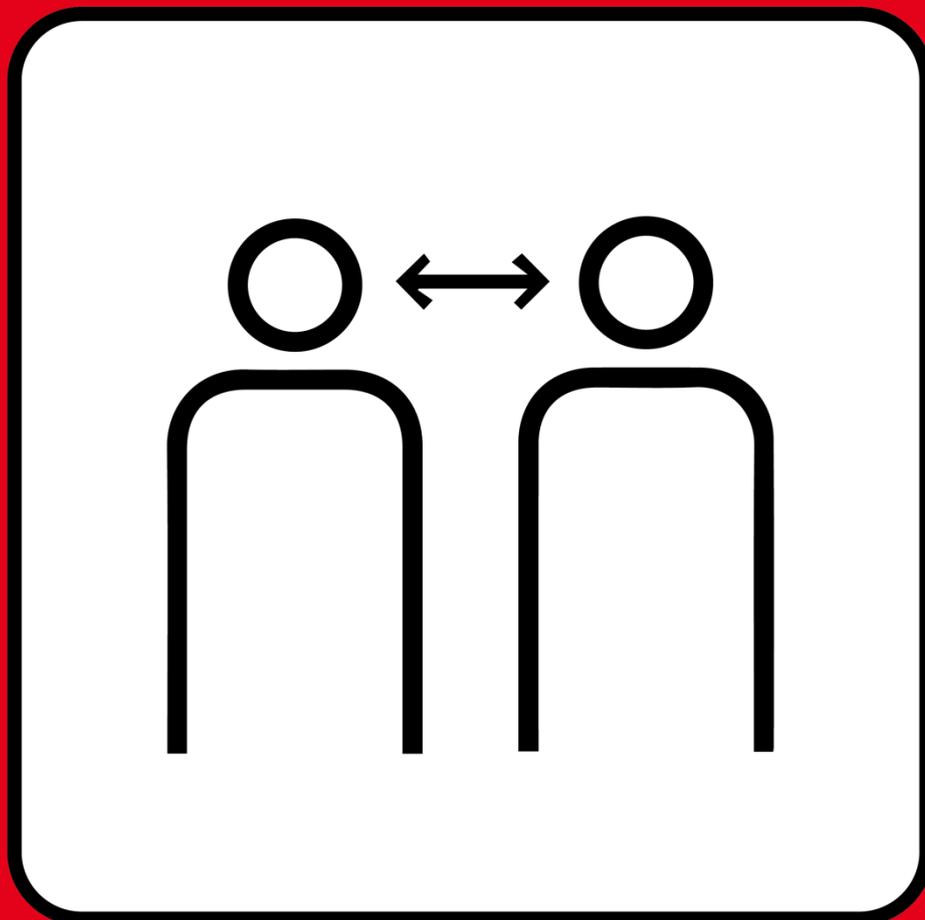
Vous vous trouvez
sur un marché.
Veuillez respecter les
directives de l'OFSP.



1 seule cliente/seul client
par vendeuse/vendeur.
At-tendez que l'on
vous fasse signe.



Pas de libre-service !
Le personnel de vente
vous sert pendant
tous vos achats.



Gardez toujours une
distance de 2m avec toutes
les personnes présentes.